

Mes cent jours au Conseil d'Etat

Il est de tradition de tirer un bilan des cent premiers jours passés dans une fonction dirigeante. Plusieurs journalistes ont pris contact avec moi pour faire le point sur cette période, courte et riche.

La démocratie exige du temps. L'efficacité implique la concertation. Les dossiers sont nombreux et complexes. Je dois aussi apprendre à connaître mes collègues et mes collaborateurs. Il me faut en outre mener à bien les réformes et les décisions déjà prises. Enfin, la situation financière du Canton de Vaud laisse une marge de manœuvre étroite. Dans ces conditions, je ne suis pas étonné que mon action soit bien moins spectaculaire que les Cent Jours pendant lesquels Napoléon Bonaparte a fait trembler ou rêver l'Europe... J'en suis même plutôt rassuré dans la mesure où les Cent Jours se sont terminés dans la plaine de Waterloo.

Depuis mon arrivée au Conseil d'Etat, j'ai tenté de me hâter lentement. Il s'agit de mener des actions sans nier les difficultés, mais surtout en privilégiant la modération, la concertation, l'écoute et les contacts sur le terrain.

A mon entrée en fonction, j'ai eu à défendre la suppression de la nomination des fonctionnaires vaudois. Avec d'autres partisans de ce projet, j'ai tenu un discours rationnel et non passionnel. Il faut dire que le sujet a pris un tour hautement symbolique. La population s'est montrée favorable au projet à plus de 67%. Elle a exprimé sans ambiguïté son désir de voir disparaître cet archaïsme. Elle veut que la fonction publique dispose de conditions mieux adaptées à notre époque. Grâce à ce soutien de la population, mon département peut aujourd'hui mettre en œuvre, dans la concertation, les nouvelles lois sur le personnel et la caisse de pensions.

Dans le même temps, je suis allé à la rencontre des 1'000 collaborateurs du Département des finances qui, pour une bonne part, travaillent hors de la capitale vaudoise (offices d'impôts, registres fonciers). Au bout de cent jours, j'ai pu m'entretenir avec la grande majorité d'entre eux. Il me reste aujourd'hui à nouer plus ample connaissance avec les collaborateurs de l'administration centrale des impôts. Dès le mois d'août, je disposerai d'un bureau dans leurs locaux situés à Vidy. J'y passerai du temps pour me familiariser avec ce service essentiel de l'Etat. Il convient en effet de prêter la plus grande attention au délicat passage à la taxation annuelle des personnes physiques qui entrera en vigueur dès l'année prochaine.

Issu d'une région excentrée du Canton de Vaud, je suis particulièrement sensible à la question de la décentralisation. Voilà pourquoi j'ai pris la décision de déplacer à Yverdon une partie de l'administration des impôts. Le Conseil d'Etat a approuvé le principe. Profitant d'une fin de bail, l'Office des personnes morales et les Ressources humaines de l'Administration cantonale des impôts quitteront en 2004 Lausanne pour Yverdon-les-Bains. La mesure concerne une cinquantaine de personnes. Les économies de loyers permettront de créer, avec la commune, une garderie destinée aux enfants des collaborateurs concernés ainsi qu'à des Yverdonnois. Les autres unités de l'administration centrale des impôts abandonneront également Vidy pour des bureaux situés dans les hauts de Lausanne sur la ligne du futur métro M2. Les contribuables auront ainsi un accès facilité aux autorités fiscales.

Pour consacrer plus de temps à la difficile élaboration du budget, je suis parvenu à faire avancer la date de clôture des comptes. C'est ainsi qu'en juin de cette année, les comptes 2001 ont été avertisés par le Grand Conseil, alors que traditionnellement le parlement se saisissait de cet objet en septembre. Le Conseil d'Etat et l'administration peuvent ainsi consacrer davantage d'énergie au budget 2003. Dans mon département, j'ai dû prendre des décisions difficiles pour atteindre la cible fixée

par la planification financière. Une dizaine de projets ont ainsi été retardés pour permettre la réalisation de ceux qui s'avèrent prioritaires (taxation annuelles, nouvelles lois sur la fonction publique).

Il me paraît essentiel que l'administration et les autorités politiques prennent du recul par rapport à leurs activités quotidiennes et se nourrissent de la réflexion d'autrui. C'est dans cet esprit que je mets sur pied un séminaire du Département des finances. Ce séminaire se tiendra sur deux jours chaque année. Il traitera de thèmes transversaux et réunira des personnes issues de l'administration vaudoise et d'autres cantons, de l'économie, du monde académique pour un échange d'idées et de propositions. C'est une modeste contribution à l'ouverture d'esprit et à l'esprit d'ouverture qui doivent prédominer au cours de cette législature.

Pour l'heure, la concertation et l'ouverture me semblent de mise au Conseil d'Etat. Elles ont permis quelques réalisations importantes. Le gouvernement a ainsi donné son accord à la construction du métro M2. Ce chantier, certes coûteux, est nécessaire à tous. Il rendra plus accessible la cité hospitalière du CHUV, en la mettant à portée de train; il donnera une impulsion décisive aux lignes du LEB et du TSOL. Il offrira une meilleure cohérence aux transports publics du canton. Il reste encore au Grand Conseil et au peuple à avaliser ce choix. Le gouvernement a également prêté attention aux régions périphériques, rendant possibles plusieurs projets ponctuels (aéropole de Payerne, installations touristiques dans les Alpes).

Il élabore actuellement un programme de législature qui sera publié à l'automne. Les points de convergences s'avèrent d'ores et déjà réjouissants. Cette législature pourrait bien être marquée du sceau de la concertation. C'est en tout cas mon premier souhait.

Pascal Broulis, Chef du Département des finances

La Liberté, juillet 2002